

COMMUNE DE CLARET - Alpes de Haute Provence

Compte rendu du Conseil Municipal

Séance du 13 avril 2026

Nombre de conseillers en exercice : 11

Président de la séance : Frédéric LOUCHE

Secrétaire de la séance : Tifenn MONGERMONT

Présents : Frédéric LOUCHE, Valérie BENISTANT, Loïc PHILIP, Tifenn MONGERMONT, Martine GRUE, Chantal DEVEZE, Xavier MERCIER, Steve NOLENT, Jérémy DURAND, Océane CARLE

Représentés : Fañçoise SOUPRE représentée par Frédéric LOUCHE

Excusés / Absents :

Ouverture de la séance à 19h30.

- Approbation du compte-rendu de la séance du Conseil Municipal du 20 mars 2026, Approuvé à l'unanimité,

DE-2026-15 - Indemnités de fonction des Elus

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide d'attribuer les taux ci-dessous au Maire et aux adjoints :

NOM - PRENOM	FONCTION	TAUX MAXIMAL APPLIQUE
LOUCHE Frédéric	Maire	28,1 %
BENISTANT Valérie	1 ^{ère} Adjointe	10,89 %
PHILIP Loïc	2 ^{ème} Adjoint	10,89 %
MONGERMONT Tifenn	3 ^{ème} Adjointe	10,89 %

DE-2026-16 - Vote des taxes locales 2026

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide des taux suivants pour les taxes locales de l'année 2026 :

TAXES	2020	2021	2022	2023	2024	2025	2026
Taxe d'habitation	7,13 %	-	-	7,13 %	7,13 %	7,13 %	7,13 %
Taxe foncière bâti	31,42 %	52,12 %	52,12 %	52,12 %	52,12 %	52,12 %	52,12 %
Taxe foncière non bâtie	45,87 %	45,87 %	45,87 %	45,87 %	45,87 %	45,87 %	45,87 %

DE-2026-17 - Désignation des délégués au SIVU d'irrigation et à la commission particulière

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, désigne 2 délégués titulaires :

- Mme Valérie BENISTANT (11 Voix) et M. Loïc PHILIP (11 voix), et 2 délégués suppléants :
- M. Steve NOLENT (11 voix) et Mme Océane CARLE (11 voix), et 1 délégué communal membre de droit à la commission particulière du réseau d'irrigation de la commune de Claret :
- M. Jérémy DURAND (11 voix),

DE-2026-18 - Désignation des délégués du Territoire d'Energie / SDE 04

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, désigne les délégués titulaires et suppléant(s) élus au sein du comité syndical du TE-SDE04 :

Titulaires :

- M. Frédéric LOUCHE,
- M. Jérémy DURAND,

Suppléants :

- M. Xavier MERCIER,

DE-2026-19 - Désignation du Référent au CNAS

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, désigne comme référente au Comité National d'Action Sociale :
- Mme Françoise SOUPRE

DE-2026-20 - Désignation du Correspondant Défense

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, désigne le correspondant Défense :
- M. Xavier MERCIER

DE-2026-21 - Désignation des membres de la CAO

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, désigne 3 titulaires et 3 suppléants à la Commissions des Appels d'Offre :

Titulaires :

- Mme Valérie BENISTANT
- M. Loïc PHILIP
- Mme Tifenn MONGERMONT

Suppléants :

- M. Xavier MERCIER
- M. Steve NOLENT
- Mme Chantal DEVEZE

DE-2026-22 - Désignation du Membres de la CCID

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, propose les commissaires titulaires et suppléants à la Commission Communale des Impôts Directs :

<u>Commissaires titulaires :</u>	<u>Commissaires suppléants.</u>
- Francis BENISTANT - Jean-Luc NAL - Jérôme CARLE - Alain GRIMAUD - Emmanuel SOUPRE - Cyprien GRANGE - Patrice GRUÉ - Jérémy DURAND - Claude MARTEL - Maryse PAYAN - Julien NOBLE - Laurence LOUCHE	- Xavier MERCIER - Océane CARLE - Lucie THOMET - Gérald VIOLANO - Valérie AMLEHN - Annie DISDIER - Romain PONZO - Matthieu VENDÉ - Daniel SARLIN - Jackie BRÉMOND - Patrice PASTORE - Aurélien METGE

DE-2026-23 - Adhésion au SMAVD et désignation des délégués

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide d'adhérer au Syndicat Mixte des Aménagements de la Vallée de la Durance et désigne M. Frédéric LOUCHE, en tant que délégué titulaire, et Mme Valérie BENSITANT, en tant que déléguée suppléante,

DE-2026-24 - Désignation d'un délégué AGEDI

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, désigne M. Frédéric LOUCHE, comme délégué au Syndicat Mixte AGEDI (logiciel Mairie)

DE-2026-25 - Création des Commissions communales et désignation des membres

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide de la création de commissions et de nommer les membres de chacune de ces commissions :

FINANCES PUBLIQUES	Frédéric LOUCHE, Valérie BENISTANT, Loïc PHILIP, Tifenn MONGERMONT
ECOLE	Martine GRUÉ, Françoise SOUPRE, Tifenn MONGERMONT, Océane CARLE
RESEAUX COMMUNAUX : - VOIRIE - EAU et ASSAINISSEMENT	Valérie BENISTANT, Loïc PHILIP, Steve NOLENT
BATIMENTS COMMUNAUX PATRIMOINE	Xavier MERCIER, Chantal DEVEZE, Jérémy DURAND
AGRICULTURE	Valérie BENISTANT, Loïc PHILIP, Océane CARLE, Steve NOLENT
Lien avec le FOYER RURAL	Océane CARLE, Françoise SOUPRE
SUIVI DE TRAVAUX	Xavier MERCIER, Valérie BENISTANT, Loïc PHILIP, Jérémy DURAND, Steve NOLENT
SOCIAL ACCUEIL RESSORTISSANT	Chantal DEVEZE, Françoise SOUPRE, Tifenn MONGERMONT
ENVIRONNEMENT NATURA 2000	Loïc PHILIP, Xavier MERCIER
FESTIVITES - ANIMATIONS - JEUNESSE - CULTURE	Valérie BENISTANT, Tifenn MONGERMONT, Chantal DEVEZE, Martine GRUÉ, Françoise SOUPRE
COMMUNICATION - INTERNET	Valérie BENISTANT, Océane CARLE, Tifenn MONGERMONT

Informations communales :

- Etude de la mise en place d'un récupérateur d'eau au site du cimetière,
- Etude de la rétrocession d'un chemin communal,
- Préparation des Budgets 2026 (budget général et budget Eau),
- Présentation d'une demande préalable et demande d'avis au conseil municipal.
- Présentation d'un courrier reçu de Monsieur le Maire de Gap, relatif à la demande de soutien pour l'aménagement d'une nouvelle patinoire à la ville de Gap.

Séance levée à 23 heures

Frédéric LOUCHE,
Maire



Nombre de conseillers :

En exercice : 11

Présents : 10

Votants : 10

Le 13 avril 2026 à 19h30, le Conseil Municipal de la Commune de CLARET, légalement convoqué le 02 avril 2026, s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie, sous la Présidence de Frédéric LOUCHE.

Présents : Frédéric LOUCHE, Valérie BENISTANT, Loïc PHILIP, Tifenn MONGERMONT, Martine GRUE, Chantal DEVEZE, Xavier MERCIER, Steve NOLENT, Jérémy DURAND, Océane CARLE

Secrétaire : Tifenn MONGERMONT

Procuration : Fançoise SOUPRE représentée par Frédéric LOUCHE

Excusés :

Absents :

DELIBERATION : DE_2026_15

Objet : Indemnités de fonction des Elus

Vu les articles L. 2123-23, L. 2123-24, et L. 2511-34, L. 2511-35 du Code général des collectivités territoriales,

Vu le décret n° 82-1105 du 23 décembre 1982 relatif aux indices de la fonction publique,

Vu le Procès-verbal d'installation du Conseil municipal en date du 20/03/2026, constatant l'élection du Maire et des Adjoints au Maire,

Vu les arrêtés municipaux :

N° AR-2026-09 portant délégation de fonction à Mme BENISTANT Valérie, 1^{ère} adjointe au Maire,

N° AR-2026-10 portant délégation de fonction à M. PHILIP Loïc, 2^{ème} adjoint au Maire,

N° AR-2026-11 portant délégation de fonction à Mme MONGERMONT Tifenn, 3^{ème} adjointe au Maire,

Considérant que la commune compte moins de 500 habitants, et que pour une commune de moins de 500 habitants, le taux maximal de l'indemnité de fonction est fixé, de droit, pour le maire à 28,1 % et pour l'adjoints à 10,89 % de l'indice brut terminal de l'échelle indiciaire de la fonction publique,

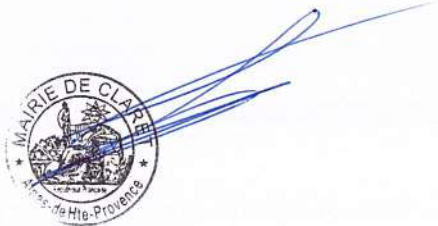
Considérant que les élus municipaux peuvent bénéficier d'indemnités de fonction qui viennent compenser les dépenses et les sujétions qui résultent de l'exercice de leur charge publique, et qu'il appartient au Conseil municipal de déterminer les taux des indemnités des adjoints, pour l'exercice de leurs fonctions dans la limite des taux fixés par la loi,

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité,

- **Décide** d'attribuer à Monsieur le Maire le taux maximal de 28,1 % de l'indice brut terminal de l'échelle indiciaire de la fonction publique,
- **Décide** d'attribuer aux adjoints le taux maximal de 10,89 % de l'indice brut terminal de l'échelle indiciaire de la fonction publique,
- **Dit** que les indemnités de fonction seront automatiquement revalorisées en fonction de l'évolution de la valeur du point de l'indice,
- **Dit** que les crédits correspondants seront prévus et inscrits au budget,
- **Présente** le tableau récapitulatif de l'ensemble des indemnités allouées aux membres du Conseil municipal, comme suit :

NOM - PRENOM	FONCTION	TAUX MAXIMAL APPLIQUE
LOUCHE Frédéric	Maire	28,1 %
BENISTANT Valérie	1 ^{ère} Ajointe	10,89 %
PHILIP Loïc	2 ^{ème} Adjoint	10,89 %
MONGERMONT Tifenn	3 ^{ème} Adjointe	10,89 %

Ainsi fait et délibéré les jours, mois et an que dessus
Fait à CLARET, le 13 avril 2026
Frédéric LOUCHE
Maire,



Nombre de conseillers :

En exercice : 11

Présents : 10

Votants : 10

Le 13 avril 2026 à 19h30, le Conseil Municipal de la Commune de CLARET, légalement convoqué le 02 avril 2026, s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie, sous la Présidence de Frédéric LOUCHE.

Présents : Frédéric LOUCHE, Valérie BENISTANT, Loïc PHILIP, Tifenn MONGERMONT, Martine GRUE, Chantal DEVEZE, Xavier MERCIER, Steve NOLENT, Jérémy DURAND, Océane CARLE

Secrétaire : Tifenn MONGERMONT

Procuration : Fançoise SOUPRE représentée par Frédéric LOUCHE

Excusés :

Absents :

DELIBERATION : DE_2026_16

Objet : Vote des taxes locales 2026

Monsieur le Maire rappelle :

- que la mise en place de la réforme du financement des collectivités locales et celle des impositions de production entraîne, à partir de 2021, des modifications dans le calcul des bases prévisionnelles et des taux de fiscalité directe locale ; ces réformes rendent nécessaire une refonte de la présentation des états fiscaux 1259 de notification des bases prévisionnelles,

- que le transfert de la part départementale de taxe foncière sur les propriétés bâties (TFPB) se traduit à compter de 2021 par un rebasage du taux de TFPB.

Ainsi, pour chaque commune, le taux de référence de taxe foncière sur les propriétés bâties 2021 correspond à la somme des taux 2020 de la commune et du département. Le taux du département des Alpes de Haute Provence 2020 est de 20,70 %,

- que la cotisation Foncière des Entreprises (CFE) est récoltée par la Communauté d'Agglomération de Gap Tallard Durance depuis le 1er janvier 2017 et reversée à la commune de Claret par la commission de la CLECT,

- **Selon** la loi de finances n° 2017-1837 du 30 décembre 2017, modifiée par la loi n° 2019-1479 du 28 décembre 2019, avec une modification au 26 avril 2020, le dégrèvement progressif de la taxe d'habitation atteint les 100 % en 2020 pour les ménages de revenus modestes. Cette loi sur la Réforme de la fiscalité locale ne prévoit pas de vote du taux de la taxe d'habitation de 2020 et jusqu'en 2022.

Monsieur le Maire présente au Conseil Municipal l'état de la fiscalité directe locale 2026 (n° 1259), précisant les taux d'imposition de la taxe foncière du bâti, du non bâti et de la taxe d'habitation sur les résidences secondaires,

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité,

- **Décide** des taux suivants pour les taxes locales de l'année 2026,

TAXES	2020	2021	2022	2023	2024	2025	2026
Taxe d'habitation	7,13 %	-	-	7,13 %	7,13 %	7,13 %	7,13 %
Taxe foncière bâti	31,42 %	52,12 %	52,12 %	52,12 %	52,12 %	52,12 %	52,12 %
Taxe foncière non bâtie	45,87 %	45,87 %	45,87 %	45,87 %	45,87 %	45,87 %	45,87 %

Ainsi fait et délibéré les jours, mois et an que dessus

Fait à CLARET, le 13 avril 2026

Frédéric LOUCHE

Maire,



Nombre de conseillers :

En exercice : 11

Présents : 10

Votants : 10

Le 13 avril 2026 à 19h30, le Conseil Municipal de la Commune de CLARET, légalement convoqué le 02 avril 2026, s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie, sous la Présidence de Frédéric LOUCHE.

Présents : Frédéric LOUCHE, Valérie BENISTANT, Loïc PHILIP, Tifenn MONGERMONT, Martine GRUE, Chantal DEVEZE, Xavier MERCIER, Steve NOLENT, Jérémy DURAND, Océane CARLE

Secrétaire : Tifenn MONGERMONT

Procuration : Fañchoise SOUPRE représentée par Frédéric LOUCHE

Excusés :

Absents :

DELIBERATION : DE_2026_17

Objet : Désignation des délégués au SIVU d'Irrigation et à la Commission particulière du réseau communal

Monsieur le Maire expose au conseil municipal que suite au renouvellement général des conseils municipaux, il convient de procéder à la désignation des délégués de la commune de CLARET, au sein du SIVU d'Irrigation de La Motte-Turriers.

Vu l'arrêté préfectoral n°2013-1620 du 22 juillet 2013 et son annexe précisant que « le syndicat est administré par un comité syndical composé de délégués élus par les conseils municipaux des communes adhérentes » fixé comme suit :

2 délégués titulaires et 2 délégués suppléants ;

Monsieur le Maire rappelle au conseil municipal que le règlement d'irrigation du SIVU d'Irrigation de La Motte-Turriers stipule que « chaque commission d'irrigation sera composée d'au moins six membres, renouvelables tous les 6 ans, ayant la qualité d'exploitants agricoles, le Maire et UN délégué communal étant membres de droit », et informe qu'il est donc nécessaire d'élire, en plus du Maire, un délégué à l'irrigation représentant la commune de CLARET au sein de la commission particulière d'irrigation du réseau d'irrigation de CLARET.

Conformément à l'article L.5211-7 du CGCT, les délégués de la commune sont élus au scrutin secret à la majorité absolue. Si, après deux tours de scrutin, aucun candidat n'a obtenu la majorité absolue, il est procédé à un troisième tour de scrutin et l'élection a lieu à la majorité relative. En cas d'égalité, le plus âgé est élu.

Il est proposé de nommer Mme Valérie BENISTANT et M. Loïc PHILIP, en qualité de titulaires, et M. Steve NOLENT et Mme Océane CARLE, en qualité de suppléants, et M. Jérémy DURAND, en tant que délégué communal, membre de droit à l'irrigation,

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité,

- **Désigne** 2 délégués titulaires : Mme Valérie BENISTANT (11 Voix) et M. Loïc PHILIP (11 voix),
- **Désigne** 2 délégués suppléants : M. Steve NOLENT (11 voix) et Mme Océane CARLE (11 voix),

DE-2026-17 (page 2)

- **Désigne** M. Jérémy DURAND, en tant que délégué communal, membre de droit à la commission particulière du réseau d'irrigation de la commune de Claret,
- **Donne pouvoir** à Monsieur le Maire pour signer la présente délibération ainsi que toute pièce se rattachant à la présente décision.

Ainsi fait et délibéré les jours, mois et an que dessus

Fait à CLARET, le 13 avril 2026

Frédéric LOUCHE

Maire,



Nombre de conseillers :

En exercice : 11

Présents : 10

Votants : 10

Le 13 avril 2026 à 19h30, le Conseil Municipal de la Commune de CLARET, légalement convoqué le 02 avril 2026, s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie, sous la Présidence de Frédéric LOUCHE.

Présents : Frédéric LOUCHE, Valérie BENISTANT, Loïc PHILIP, Tifenn MONGERMONT, Martine GRUE, Chantal DEVEZE, Xavier MERCIER, Steve NOLENT, Jérémy DURAND, Océane CARLE

Secrétaire : Tifenn MONGERMONT

Procuration : Fançoise SOUPRE représentée par Frédéric LOUCHE

Excusés :

Absents :

DELIBERATION : DE_2026_18

Objet : Désignation des délégués du Territoire d'Energie-SDE 04

Monsieur le maire expose au conseil municipal que le territoire d'énergie exerce la compétence d'autorité organisatrice de la distribution d'énergie (AODE) sur l'ensemble du territoire départemental et accompagne les communes dans les domaines de la mobilité électrique et de la transition énergétique.

A la suite du renouvellement des conseils municipaux, les communes des Alpes de Haute Provence doivent, en tant qu'adhérente au syndicat, procéder au renouvellement des délégués représentants leur commune et qui désigneront à leur tour les délégués appelés à siéger au sein du comité syndical.

Vu, l'article L5212-7 du code général des collectivités territoriales (CGCT) qui précise que chaque commune membre du syndicat d'énergie des Alpes de Haute Provence est représentée dans le comité par deux délégués titulaires ;

Vu, les articles L5212-7-1 et L5212-8 du CGCT qui stipulent que le nombre des sièges du comité syndical ou leur répartition entre les communes membres peuvent être modifiés et que les délégués désignés par les conseils municipaux des communes membres peuvent constituer un collège pour l'élection de leurs représentants au comité ;

Vu, l'article 6 des statuts du Territoire d'Energie/SDE04 des Alpes de Haute Provence (TE/SDE 04) modifiés par l'Arrêté Préfectoral n° 2025-335-003 du 1^{er} décembre 2025, qui précise le nombre de représentants titulaires et suppléant(s) à désigner selon la population municipale :

- **Moins de 500 habitants : 2 titulaires, 1 suppléant**

Considérant, qu'il convient de désigner 2 délégués titulaires et 1 suppléant afin de représenter la commune ;

Considérant, que le choix du conseil municipal peut porter **uniquement sur l'un de ses membres**,

Considérant, que le Conseil Municipal doit procéder à l'élection des délégués conformément aux dispositions des articles L5211-7 et L5211-8 du CGCT, au scrutin secret, uninominal, à la majorité absolue après 2 tours ;

Considérant, que ces délégués seront réunis au sein du Collège électoral de la Motte du Caire et qu'ils désigneront à leur tour les délégués appelés à siéger **au Comité Syndical du TE/SDE 04**.

Il est procédé à l'élection des délégués : - Appel des candidatures :

Titulaire N°1

- M. Frédéric LOUCHE, avec 11 voix (nombre de votants : 11) et zéro nul ou blanc,

Titulaire N°2

- M. Jérémy DURAND, avec 11 voix (nombre de votants : 11) et zéro nul ou blanc,

Suppléant N°1

- M. Xavier MERCIER, avec 11 voix (nombre de votants : 11) et zéro nu ou blanc,

Considérant, les résultats du scrutin ;

Après le bon déroulé des opérations de vote et compte tenu des résultats du scrutin,

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, proclame les délégués titulaires et suppléant(s) élus pour représenter la commune et qui désigneront à leur tour les délégués appelés à siéger au sein du comité syndical du TE-SDE04 :

Titulaires :

- M. Frédéric LOUCHE,

- M. Jérémy DURAND,

Suppléants :

- M. Xavier MERCIER,

Ainsi fait et délibéré les jours, mois et an que dessus

Fait à CLARET, le 13 avril 2026

Frédéric LOUCHE

Maire,



Nombre de conseillers :

En exercice : 11

Présents : 10

Votants : 10

Le 13 avril 2026 à 19h30, le Conseil Municipal de la Commune de CLARET, légalement convoqué le 02 avril 2026, s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie, sous la Présidence de Frédéric LOUCHE.

Présents : Frédéric LOUCHE, Valérie BENISTANT, Loïc PHILIP, Tifenn MONGERMONT, Martine GRUE, Chantal DEVEZE, Xavier MERCIER, Steve NOLENT, Jérémy DURAND, Océane CARLE

Secrétaire : Tifenn MONGERMONT

Procuration : Françoise SOUPRE représentée par Frédéric LOUCHE

Excusés :

Absents :

DELIBERATION : DE_2026_19

Objet : Désignation d'un élu référent au Comité national d'action sociale

Considérant la délibération DE-2021-24 en date du 18 juin 2012, et portant sur l'adhésion de la commune de CLARET au Comité National d'Action Sociale (CNAS),

Considérant la délibération DE-2026-12 en date du 20 mars 2026, portant sur l'installation du nouveau conseil municipal, il y a lieu de désigner un élu référent au Comité du CNAS,

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité,

- **Désigne** Mme Françoise SOUPRE , en tant que référent auprès du Comité national d'action sociale (CNAS),
- **Dit** que le montant correspondant sera inscrit au budget 2026.

Ainsi fait et délibéré les jours, mois et an que dessus

Fait à CLARET, le 13 avril 2026

Frédéric LOUCHE

Maire,



Registre des délibérations du conseil municipal
Séance du 13 avril 2026

Nombre de conseillers :

En exercice : 11

Présents : 10

Votants : 10

Le 13 avril 2026 à 19h30, le Conseil Municipal de la Commune de CLARET, légalement convoqué le 02 avril 2026, s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie, sous la Présidence de Frédéric LOUCHE.

Présents : Frédéric LOUCHE, Valérie BENISTANT, Loïc PHILIP, Tifenn MONGERMONT, Martine GRUE, Chantal DEVEZE, Xavier MERCIER, Steve NOLENT, Jérémy DURAND, Océane CARLE

Secrétaire : Tifenn MONGERMONT

Procuration : Fançoise SOUPRE représentée par Frédéric LOUCHE

Excusés :

Absents :

DELIBERATION : DE_2026_20

Objet : Désignation d'un correspondant Défense

Considérant la délibération DE-2026-12 en date du 20 mars 2026, portant sur l'installation du nouveau conseil municipal, il y a lieu de désigner un correspondant Défense,

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité,

- **Désigne** M. Xavier MERCIER, en tant que correspondant Défense

Ainsi fait et délibéré les jours, mois et an que dessus

Fait à CLARET, le 13 avril 2026

Frédéric LOUCHE

Maire,



Nombre de conseillers :

En exercice : 11

Présents : 10

Votants : 10

Le 13 avril 2026 à 19h30, le Conseil Municipal de la Commune de CLARET, légalement convoqué le 02 avril 2026, s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie, sous la Présidence de Frédéric LOUCHE.

Présents : Frédéric LOUCHE, Valérie BENISTANT, Loïc PHILIP, Tifenn MONGERMONT, Martine GRUE, Chantal DEVEZE, Xavier MERCIER, Steve NOLENT, Jérémy DURAND, Océane CARLE

Secrétaire : Tifenn MONGERMONT

Procuration : Fañçoise SOUPRE représentée par Frédéric LOUCHE

Excusés :

Absents :

DELIBERATION : DE_2026_21

Objet : Désignation des membres de la Commission d'Appel d'Offres (CAO)

Vu les dispositions de l'article 2122-21 du Code Général des Collectivités Territoriales, modifiée par l'ordonnance n° 2015-899 du 23 juillet 2015 – article 102,

Vu les dispositions de l'article 22 et 23 du Code des marchés publics,

Considérant qu'à la suite des élections municipales du 15/03/2026, il convient de constituer la Commission d'Appel d'Offres pour la durée du mandat,

Considérant qu'outre le Maire : Monsieur Frédéric LOUCHE, Président, cette commission est composée de 3 membres titulaires élus par le Conseil municipal en son sein à la représentation proportionnelle au plus fort reste,

Considérant qu'il est procédé, selon les mêmes modalités, à l'élection de suppléants en nombre égal à celui des membres titulaires,

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, nomme, à l'unanimité,

Les délégués titulaires :

- Mme Valérie BENISTANT
- M. Loïc PHILIP
- Mme Tifenn MONGERMONT

Les délégués suppléants :

- M. Xavier MERCIER
- M. Steve NOLENT
- Mme Chantal DEVEZE

Ainsi fait et délibéré les jours, mois et an que dessus

Fait à CLARET, le 13 avril 2026

Frédéric LOUCHE

Maire,



Registre des délibérations du conseil municipal
Séance du 13 avril 2026

Nombre de conseillers :

En exercice : 11

Présents : 10

Votants : 10

Le 13 avril 2026 à 19h30, le Conseil Municipal de la Commune de CLARET, légalement convoqué le 02 avril 2026, s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie, sous la Présidence de Frédéric LOUCHE.

Présents : Frédéric LOUCHE, Valérie BENISTANT, Loïc PHILIP, Tifenn MONGERMONT, Martine GRUE, Chantal DEVEZE, Xavier MERCIER, Steve NOLENT, Jérémy DURAND, Océane CARLE

Secrétaire : Tifenn MONGERMONT

Procuration : Fançoise SOUPRE représentée par Frédéric LOUCHE

Excusés :

Absents :

DELIBERATION : DE_2026_22

Objet : Désignation des membres de la Commission Communales des Impôts Directs

L'article 1650, paragraphe 3 du Code Général des Impôts précise que la durée du mandat des membres de la commission communale est la même que celle du mandat du conseil municipal, et que de nouveaux commissaires, doivent être nommés dans les deux mois qui suivent le renouvellement général des conseils municipaux,

Considérant la délibération DE-2026-12 en date du 20 mars 2026, relative à l'installation du nouveau Conseil Municipal et à la demande de la Direction Générale des Finances Publiques des Alpes de Haute Provence, il est nécessaire, à la suite des récentes élections, de procéder à la constitution d'une nouvelle commission communale d'impôts directs dans la commune de CLARET.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité,

• **Propose :**

<u>Commissaires titulaires :</u>	<u>Commissaires suppléants.</u>
- Francis BENISTANT - Jean-Luc NAL - Jérôme CARLE - Alain GRIMAUD - Emmanuel SOUPRE - Cyprien GRANGE - Patrice GRUÉ - Jérémy DURAND - Claude MARTEL - Maryse PAYAN - Julien NOBLE - Laurence LOUCHE	- Xavier MERCIER - Océane CARLE - Lucie THOMET - Gérald VIOLANO - Valérie AMLEHN - Annie DISDIER - Romain PONZO - Matthieu VENDÉ - Daniel SARLIN - Jackie BRÉMOND - Patrice PASTORE - Aurélien METGE

Ainsi fait et délibéré les jours, mois et an que dessus

Fait à CLARET, le 13 avril 2026

Frédéric LOUCHE

Maire,



Nombre de conseillers :

En exercice : 11

Présents : 10

Votants : 10

Le 13 avril 2026 à 19h30, le Conseil Municipal de la Commune de CLARET, légalement convoqué le 02 avril 2026, s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie, sous la Présidence de Frédéric LOUCHE.

Présents : Frédéric LOUCHE, Valérie BENISTANT, Loïc PHILIP, Tifenn MONGERMONT, Martine GRUE, Chantal DEVEZE, Xavier MERCIER, Steve NOLENT, Jérémy DURAND, Océane CARLE

Secrétaire : Tifenn MONGERMONT

Procuration : Fañçoise SOUPRE représentée par Frédéric LOUCHE

Excusés :

Absents :

DELIBERATION : DE_2026_23

Objet : Adhésion au SMAVD et désignation des délégués

Considérant le Syndicat Mixte d'Aménagement de la Vallée de la Durance,

Considérant la convention AZI-CLARET-12.24, en date du 23/12/2024, entre le SMAVD et la commune de Claret ; Cette convention précise les éléments et données de l'Atlas Dynamique des zones inondables, informations transmises par le SMAVD à la commune de Claret,

Considérant la délibération DE-2026-12 en date du 20 mars 2026, portant sur l'installation du nouveau conseil municipal,

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité,

- **Décide d'adhérer** au Syndicat Mixte d'Aménagement de la Vallée de la Durance – SMAVD,
- **Désigne** M. Frédéric LOUCHE, en tant que délégué titulaire,
- **Désigne** Mme Valérie BENSITANT, en tant que déléguée suppléante,

auprès du SMAVD,

Ainsi fait et délibéré les jours, mois et an que dessus

Fait à CLARET, le 13 avril 2026

Frédéric LOUCHE

Maire,



Nombre de conseillers :

En exercice : 11

Présents : 10

Votants : 10

Le 13 avril 2026 à 19h30, le Conseil Municipal de la Commune de CLARET, légalement convoqué le 02 avril 2026, s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie, sous la Présidence de Frédéric LOUCHE.

Présents : Frédéric LOUCHE, Valérie BENISTANT, Loïc PHILIP, Tifenn MONGERMONT, Martine GRUE, Chantal DEVEZE, Xavier MERCIER, Steve NOLENT, Jérémy DURAND, Océane CARLE

Secrétaire : Tifenn MONGERMONT

Procuration : Façoise SOUPRE représentée par Frédéric LOUCHE

Excusés :

Absents :

DELIBERATION : DE_2026_24

Objet : Désignation du délégué AGEDI

Vu le Code des Collectivités Territoriales,

Vu l'arrêté Préfectoral n° DFEAD-38-98 du 22 janvier 1998 du Préfet de Seine et Marne autorisant la création du Syndicat A.GE.D.I.,

Vu l'arrêté Préfectoral DRCL-BCCCL du 16 juin 2011, du Préfet de Seine et Marne, autorisant la modification des statuts du Syndicat A.GE.D.I.,

Vu la délibération du Syndicat A.GE.D.I., DE-2019-049, en date du 16/12/2019, approuvant les nouveaux statuts du Syndicat A.GE.D.I. – Agence de Gestion et Développement Informatique – Syndicat Mixte Ouvert,

Vu la délibération DE-2020-07 de la commune de Claret, en date du 11 février 2020, approuvant les modifications statutaires et les nouveaux statuts du Syndicat Mixte Ouvert A.GE.D.I.,

Vu la Convention « ACTES » établie entre la Préfecture et la commune de Claret, en date du 7/05/2010 et ses avenants ; Cette convention autorise la télétransmission d'actes soumis au contrôle de légalité,

Vu la Convention cadre de Mise à disposition de Services par AGEDI – adhérent ; Cette convention prévoit également la Migration des produits d'AGEDI avec des logiciels appelés « PROXIMA »,

Considérant la délibération DE-2026-12 en date du 20 mars 2026, portant sur l'installation du nouveau conseil municipal,

Monsieur le Maire précise qu'il est nécessaire de désigner, conformément à l'article 7 des statuts du Syndicat A.GE.D.I., un délégué au sein de l'assemblée du Syndicat,

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité,

- **Désigne** M. Frédéric LOUCHE, Maire, résidant 5, hameau des Roches, à CLARET 05110, Alpes de Haute Provence, Tél : 07 69 62 48 87 et e-mail : loufred05@gmail.com , comme délégué de la collectivité au sein de l'assemblée spéciale du syndicat mixte ouvert A.GE.D.I., conformément à l'article 10 des statuts ,
- **Autorise** Monsieur le Maire à effectuer les démarches nécessaires pour faire connaître au syndicat la présente décision.

Ainsi fait et délibéré les jours, mois et an que dessus

Fait à CLARET, le 13 avril 2026

Frédéric LOUCHE

Maire,



Nombre de conseillers :

En exercice : 11

Présents : 10

Votants : 10

Le 13 avril 2026 à 19h30, le Conseil Municipal de la Commune de CLARET, légalement convoqué le 02 avril 2026, s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie, sous la Présidence de Frédéric LOUCHE.

Présents : Frédéric LOUCHE, Valérie BENISTANT, Loïc PHILIP, Tifenn MONGERMONT, Martine GRUE, Chantal DEVEZE, Xavier MERCIER, Steve NOLENT, Jérémy DURAND, Océane CARLE

Secrétaire : Tifenn MONGERMONT

Procuration : Fañchoise SOUPRE représentée par Frédéric LOUCHE

Excusés :

Absents :

DELIBERATION : DE_2026_25

Objet : Création et attribution des Commissions Communales

Vu le Code général des Collectivités territoriales et notamment l'article L.2121-22 ;

Vu le procès-verbal établissant les résultats des élections municipales du 20 mars 2026 ;

Considérant la nécessité, pour la bonne gestion de la commune, de préparer les dossiers en commission

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité,

- **Décide** la création de commissions et de nommer les membres de chacune de ces commissions :

FINANCES PUBLIQUES	Frédéric LOUCHE, Valérie BENISTANT, Loïc PHILIP, Tifenn MONGERMONT
ECOLE	Martine GRUÉ, Fañchoise SOUPRE, Tifenn MONGERMONT, Océane CARLE
<u>RESEAUX COMMUNAUX :</u> - VOIRIE - EAU et ASSAINISSEMENT	Valérie BENISTANT, Loïc PHILIP, Steve NOLENT
BATIMENTS COMMUNAUX PATRIMOINE	Xavier MERCIER, Chantal DEVEZE, Jérémy DURAND
AGRICULTURE	Valérie BENISTANT, Loïc PHILIP, Océane CARLE, Steve NOLENT
Lien avec le FOYER RURAL	Océane CARLE, Fañchoise SOUPRE
SUIVI DE TRAVAUX	Xavier MERCIER, Valérie BENISTANT, Loïc PHILIP, Jérémy DURAND, Steve NOLENT
SOCIAL ACCUEIL RESSORTISSANT	Chantal DEVEZE, Fañchoise SOUPRE, Tifenn MONGERMONT
ENVIRONNEMENT NATURA 2000	Loïc PHILIP, Xavier MERCIER

FESTIVITES - ANIMATIONS - JEUNESSE - CULTURE	Valérie BENISTANT, Tifenn MONGERMONT, Chantal DEVEZE, Martine GRUBER	Envoyé en préfecture le 16/04/2026
		Recu en préfecture le 16/04/2026 Publié le 16/04/2026 ID : 004-210400586-20260413-DE_2026_25-DE
COMMUNICATION - INTERNET	Valérie BENSITANT, Océane CARLE, Tifenn MONGERMONT	

Ainsi fait et délibéré les jours, mois et an que dessus
Fait à CLARET, le 13 avril 2026
Frédéric LOUCHE
Maire,

